

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1393-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 5 mai 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1393-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de ne plus limiter le nombre de logements dans la zone publique GK04P, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP06-2025 et SP06-2025 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et qu'il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 16 juin 2025.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 16 juin 2025.

Donné à Granby, ce 20 juin 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 20 juin 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 20 juin 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin